

## Bachelier : instituteur préscolaire

<b>HELHa Braine-le-Comte</b> Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
<b>HELHa Gosselies</b> Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES	Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : edu-gosselies@helha.be
<b>HELHa Leuze-en-Hainaut</b> Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be

### 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 73 Différenciation des apprentissages, notions d'orthopédagogie et détection des difficultés d'apprentissage et leur remédiation 3.1			
Ancien Code	PEPS3B73PS	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XEUB3730		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte <b>Johan VANOUTRIVE</b> (johan.vanoutrive@helha.be) HELHa Gosselies <b>Dominique ROSAR</b> (dominique.rosar@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut <b>Christian MOL</b> (christian.mol@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Conformément au décret du 02.12.2021, une attention particulière sera portée à l'éducation aux médias, à l'EVRAS et au genre, ces dimensions devant être intégrées de manière transversale dans tous les axes de la formation.

#### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 4 **Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover**

- 4.1 Adopter une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle
- 4.3 Mettre en question ses connaissances et ses pratiques
- 4.4 Actualiser ses connaissances et ajuster, voire transformer ses pratiques

Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**

- 5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
- 5.3 Mettre en oeuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées
- 5.4 Établir des liens entre les différents savoirs (en ce compris Décrets, socles de compétences, programmes) pour construire une action réfléchie

Compétence 6 **Concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage qui visent le développement de chaque élève dans toutes ses dimensions**

- 6.2 Choisir des approches didactiques variées, pluridisciplinaires et appropriées au développement des compétences visées dans le programme de formation
- 6.5 Repérer les forces et les difficultés de l'élève pour adapter l'enseignement et favoriser la progression des apprentissages

- 6.6 Concevoir des dispositifs d'évaluation pertinents, variés et adaptés aux différents moments de l'apprentissage
- Compétence 7 **Créer et développer un environnement propre à stimuler les interactions sociales et le partage d'expériences communes, où chacun se sent accepté**
- 7.4 Pouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves

### **Acquis d'apprentissage visés**

L'étudiant construira ou adaptera des outils d'observation afin d'identifier les caractéristiques spécifiques des élèves rencontrés en stage. Sur cette base, il construira des outils de différenciation et d'évaluation.

L'étudiant détectera certaines difficultés d'apprentissage rencontrées par des élèves dans le cadre d'un stage et proposera des dispositifs adaptés afin de permettre à ces élèves de lutter contre les difficultés identifiées.

L'étudiant effectuera une analyse réflexive des dispositifs mis en oeuvre sur le terrain pour amener tous les élèves à apprendre.

### **Liens avec d'autres UE**

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

## **3. Description des activités d'apprentissage**

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEPS3B73PSA Différenciation des apprentissages, notions d'orthopédagogie et détection 30 h / 2 C des difficultés d'apprentissage et leur remédiation

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## **4. Modalités d'évaluation**

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEPS3B73PSA Différenciation des apprentissages, notions d'orthopédagogie et détection 20 des difficultés d'apprentissage et leur remédiation

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### **Dispositions complémentaires relatives à l'UE**

#### **Néant**

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

## Bachelier : instituteur préscolaire

**HELHa Gosselies** Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSÉLIES  
 Tél : +32 (0) 71 35 29 34 Fax : +32 (0) 71 35 41 28

Mail : [edu-gosselies@helha.be](mailto:edu-gosselies@helha.be)

### 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Différenciation des apprentissages, notions d'orthopédagogie et détection des difficultés d'apprentissage et leur remédiation			
Ancien Code	12_PEPS3B73PSA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CEUB3731		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	<b>Dominique ROSAR</b> (dominique.rosar@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Ce cours propose une approche de la différenciation pédagogique dans ses aspects théoriques et pratiques. De ce fait, il prépare l'étudiant à la gestion des classes hétérogènes et plus particulièrement à la conception de dispositifs d'apprentissage ajustés aux besoins spécifiques des enfants. Il contextualise les enjeux liés aux objectifs d'inclusion du Pacte pour un Enseignement d'Excellence et prépare le futur enseignant à collaborer à la recherche et à la mise en place d'aménagements raisonnables.

#### Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de cette AA, l'étudiant sera capable:

- d'expliciter les concepts suivants : handicap, incapacité, déficience;
- de définir les principaux troubles de l'apprentissage et handicaps et d'en énoncer les besoins et les caractéristiques;
- d'énoncer les particularités de l'enseignement spécialisé en FWB: son fonctionnement, sa structure, son organisation...
- de définir les notions d'inclusion et les aménagements raisonnables;
- de définir le contenu légal d'un PIA et du dossier d'accompagnement de l'élève en lien avec les récentes directives du pacte pour un enseignement d'excellence.

### 3. Description des activités d'apprentissage

#### Contenu

Module 1 - Introduction - L'enseignement spécialisé  
 Module 2 - Handicaps, déficiences...  
 Module 3 - Les troubles du langage  
 Module 4 - Les troubles de l'apprentissage  
 Module 5 - Les troubles du comportement  
 Module 6 - Journée enseignement spécialisé : rencontre avec des professionnels  
 Module 7 - Vécus de stage & Inclusion, DAcCE...  
 Module 8 - Et après ? La personne handicapée adulte...

#### Démarches d'apprentissage

- Exposés

- Vidéos
- Lectures
- Rencontres avec des professionnels de l'enseignement spécialisé le 22/01

## Dispositifs d'aide à la réussite

Interactions constantes et co-formation par le groupe classe.

## Sources et références

- Dupont, Ch. (2004). Décret organisant l'enseignement spécialisé. Art 12, Art 32, Art. 343.
  - Goetry et coll. (2013). Génération dyslecteurs. Erasme.
  - Leurquin, P. (2013). Gérer les comportements difficiles. Erasme.
  - Nader-Grosbois, N. (2014). Développement cognitif et communicatif. Du normal au pathologique. De Boeck.
  - Mazeau, M., & Moret, A. (2013). Le syndrome dys-exécutif chez l'enfant et l'adolescent. Elsevier Masson.
  - Sausse S. (1996). Le miroir brisé. L'enfant handicapé, sa famille et le psychanalyste. Calman-Lévy.
- Publications de la FWB: <http://www.enseignement.be> :
    - L'enseignement spécialisé en Fédération Wallonie-Bruxelles.
    - Enseigner aux élèves avec troubles d'apprentissage.
    - Circulaires relatives à l'enseignement inclusif et aux Pôles Territoriaux.
    - Décret relatif à l'accueil, à l'accompagnement et au maintien dans l'enseignement ordinaire fondamental et secondaire des élèves présentant des besoins spécifiques.

## Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Notes de cours (PPT), bibliographies et lectures (articles complémentaires) disponibles sur Connected.

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

#### Dépôt d'un dossier écrit individuel en juin.

Plus précisément, l'étudiant devra remettre **un carnet de "découvertes"** qu'il aura construit tout au long des séances de cours. Comme son nom l'indique, c'est un carnet (un cahier A4, A5, un classeur... ou un fichier numérique) dans lequel l'étudiant consignera l'ensemble des apprentissages, mais aussi les réflexions construites dans le cadre de l'UE73.

Le carnet est à la fois un aide-mémoire. L'étudiant doit y synthétiser les contenus des différentes séances de cours. Il sera aussi un support à la réflexivité. L'étudiant y déposera ses réflexions, ses questionnements... en regard de chaque thème abordé.

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Trv	100	Trv	100

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

### Dispositions complémentaires

Modalités d'évaluation identiques en Q3.

## Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).